

Conditions de rentrée

La rentrée 2015 est malheureusement dans la continuité des précédentes : mise en œuvre de nouveautés pédagogiques à la va-vite et sans formation des personnels (programmes de la maternelle, enseignement moral et civique), hausse des effectifs dans le premier et le second degrés sans création de postes en nombre suffisant, difficultés budgétaires croissantes dans l'enseignement supérieur, ne permettant plus d'assurer toutes les formations.

• Premier degré

Le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement public du premier degré continue d'augmenter : 25 400 élèves supplémentaires à la rentrée 2015. Les tailles moyennes des classes sont très élevées comparées à de nombreux pays de l'OCDE où elles ont diminué. Pour la rentrée 2015, 2511 postes supplémentaires ont été créés soit 1 classe créée pour 55 élèves supplémentaires. L'école manque de remplaçants et de RASED. Après avoir atteint en 2000 34,7%, le taux de scolarisation des élèves de moins de 3 ans est d'environ 11% aujourd'hui.

Pas d'élan dans les créations de postes pour les nouveaux dispositifs : scolarisation des moins de 3 ans, plus de maîtres que de classe pourtant affichés comme prioritaires.

La faiblesse de la formation continue est soulignée par la Cour des comptes, l'OCDE, le bilan social du ministère. Comment réformer sans former ? Les conditions de formation initiale et continue des enseignants devraient permettre à tous les recrutés d'entrer sereinement dans le métier et à tous de s'approprier à minima les nouveaux programmes (maternelle, cycle2 et 3, EMC)

Depuis 1990, les professeurs des écoles sont recrutés au même niveau que les professeurs certifiés, cette égalité de qualification doit se traduire par une égalité des rémunérations. L'amélioration des conditions de rémunération et d'exercice du métier sont indispensables pour rendre le métier attractif.

• Second degré

En **collège**, où les conditions de travail sont toujours aussi dégradées, les enjeux de la rentrée sont avant tout ceux de la réforme à venir : le plan de formation de la ministre est censé se déployer en parallèle de la préparation de la rentrée 2016, prévue dès le mois de novembre. Les personnels, pour une large part, contestent le contenu de cette réforme ; par ailleurs, il n'est pas raisonnable d'envisager la mise en place de l'architecture nouvelle de ce collège ainsi que des nouveaux programmes sur les 4 niveaux en même temps à la rentrée 2016. L'inquiétude est grande : avec l'intersyndicale second degré, les syndicats de la FSU (Snes, Snep,...) appellent les personnels à la grève le 17 septembre contre ce projet.

Les effectifs continuent de monter dans **les lycées généraux et technologiques** (35 500 élèves supplémentaires, après 26 500 l'an dernier). Au boom démographique de l'an 2000, s'ajoutent la baisse des redoublements en classe de 3^{ème} et l'augmentation des orientations en seconde GT. Dès juin, les places manquaient dans les lycées, conduisant à des effectifs dépassant parfois les 35 élèves en seconde, et à des élèves sans affectation.

Malgré les promesses, **l'enseignement professionnel** n'a pas été revalorisé. Le ministère n'a accordé aucun moyen supplémentaire et quasiment aucune mesure pour la voie professionnelle publique sous statut scolaire en dépit des nombreuses difficultés qu'elle concentre, du nombre de lycéen-nes qu'elle scolarise (30.7 % des lycéen-nes) et des conditions de travail très dégradées de ses personnels. En revanche, le gouvernement multiplie les aides financières aux entreprises pour développer l'apprentissage – la dernière étant équivalente à presque 10 % du budget de l'enseignement professionnel public, alors même que ces mesures ne font l'objet d'aucun bilan et ne résolvent d'aucune manière le problème majeur du chômage des jeunes.



Calendrier 2015-2016

secteur éducation

Septembre à fin janvier :
Thème 1 du congrès

26 novembre : stage FSU
« Service public d'éducation
et territoires : quels
enjeux ? »

18 mai 2016 : réunion du
secteur éducation
13h30 – 16h30 FSU Les Lilas

Réforme du collège

Une intersyndicale très large, rassemblant les syndicats du second degré du public et du privé hormis ceux de l'UNSA et de la CFDT, appelle le 17 septembre les personnels à la grève contre la réforme du collège. La grève sera suivie en tant que de besoin d'une manifestation nationale en octobre, permettant aux parents et aux associations de se joindre à la mobilisation. Cet appel prend place dans un contexte de désinformation de la part de certains chefs d'établissement et de propagande du ministère.

Sur le terrain, lors des réunions de rentrée, de nombreux chefs d'établissement présentent la réforme de façon curieuse, comme si les heures d'accompagnement personnalisé et d'interdisciplinarité ne devaient pas être prises sur les horaires des disciplines. La question des langues anciennes est de même résolue d'un coup de baguette magique par des financements supplémentaires. Ayant étant été destinataires d'une information copieuse de la part du ministère, ils sont pourtant censés avoir compris l'organisation de la réforme. A l'inverse, quelques uns de leurs collègues affichent ouvertement leur scepticisme quant à ce qu'ils devront mettre en place dans les mois qui viennent, que ce soit en termes de charge de travail que de réussite des élèves.

Côté ministère, le discours n'a pas changé : des personnels s'opposent à la réforme parce qu'ils ne l'ont pas comprise, il s'agit d'un simple malentendu. La solution consisterait à former. Les personnels d'encadrement le seront à partir d'octobre, ainsi que les enseignants volontaires, qui dans la plupart des académies pourront être 5 par collège dans des formations rémunérées lors des congés d'automne.

Pour le SNES-FSU, il n'y a pas à se porter volontaire pour ces formations-formatage, qui plus est hors temps de travail, dont l'objectif est d'identifier une hiérarchie intermédiaire qui devra ensuite s'atteler à rallier les collègues à la cause de la réforme. Tous les personnels doivent avoir accès à une formation continue qui permette de prendre la main sur son métier, qui aide à réfléchir, qui croise avec la recherche, au service de l'amélioration des pratiques.

Quant à la réforme du collège, la question ne se réglera pas par la formation. L'autonomie des collèges et l'interdisciplinarité forcée, prônées comme des fins en soi ne sont pas des solutions aux difficultés scolaires. Elles ne feront que renforcer les inégalités entre établissements et entre élèves. Il serait bon de tirer officiellement les enseignements de l'autonomie accordée aux lycées lors de la réforme de 2008 avant d'étendre le système aux collèges. Or ce bilan, demandé depuis plusieurs années par les syndicats de la FSU, est repoussé de mois en mois par le ministère.

La rentrée à l'ESR (enseignement supérieur et recherche)

1. L'emploi diminue...

La précédente secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche, Mme Fioraso, ne manquait pas une occasion de vanter les 1000 emplois supplémentaires qui seraient affectés chaque année, depuis le budget 2013, dans l'enseignement supérieur et la recherche, en premier lieu dans les universités.

En 2011, l'autorisation d'ouverture était de 3613 postes d'enseignants-chercheurs ; celle-ci n'est plus que 2847 en 2014 (-21%). De plus, de 2011 à 2013, ce sont 2080 postes autorisés qui n'ont pas été ouverts au recrutement et pourvus ! Cette tendance, systématique depuis le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies en 2009, n'a pas de raison de s'arrêter : le transfert de la masse salariale aux établissements continue à se faire sans compensation intégrale des coûts induits. Les établissements sont devenus gestionnaires de la masse salariale des emplois d'État. Or, chaque emploi pourvu coûte à l'université plus cher que le montant que l'État reconnaît dans le budget de l'établissement, en raison de charges non intégralement compensées comme le Glissement Vieillesse Technicité ; en revanche chaque emploi d'État attribué à une université, mais non pourvu, rend disponible pour d'autres usages (fonctionnement, recrutement de contractuels...) la masse salariale correspondante. La raison d'être du gel des emplois est ainsi aisément compréhensible.

Entre 2010 et 2013 – 1518 postes n'ont pas été publiés. – 1301 postes non pourvus (éventuellement republiés ultérieurement) – Soit 2819 postes qui manquent.

2. Le nombre d'étudiants augmente

Alors que depuis 2012 le nombre d'étudiant accueillis dans l'enseignement supérieur croît de 25000 par an, le nombre d'agents du MESR a chuté de 688 ETP entre 2012 et 2014 (159486 en 2012 et 158798 en 2014 : source rapport d'enquête parlementaire 2015)

Les chiffres de la rentrée ne sont pas encore connus, mais les collègues font état, de toute part, d'une augmentation des effectifs en L1. Un exemple : *Premiers chiffres très partiels en Sciences et Techniques à Dijon : 341 inscrits, ce qui avec les redoublants doit amener à une L1 à 380. L'an passé L1 à 330. Donc une augmentation d'environ 15%. Cela va se traduire sans doute par 2 groupes de TD de plus, faisant suite à une augmentation similaire l'an passé (+2 groupes et +15%).*

3. La recherche

En 2015, le coût du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) atteint 6 milliards d'euros, soit le double du budget du CNRS et la moitié de celui de l'ensemble des établissements de l'ESR. Son montant a augmenté de 1200% depuis 15 ans sans que la part de la recherche privée dans le Produit Intérieur Brut (PIB) ne progresse significativement. Outre cela, il bénéficie essentiellement à la recherche industrielle et aux grandes entreprises sans que ces dernières ne soient ni pourvoyeuses en emplois de docteurs ni productrices de l'innovation attendue. Les droits d'éligibilité au crédit s'avèrent insuffisamment cadrés et semblent favoriser l'optimisation fiscale des grands groupes industriels, sans que l'Etat ne rectifie le tir. Or, sur les 50 dernières années, l'incidence du secteur industriel sur le PIB décline inexorablement et quasi-linéairement aux USA et en Europe tandis qu'elle croît corrélativement dans les pays dits « émergents » tels que la Chine ou le Brésil. Le secteur industriel ne représente aujourd'hui qu'environ 20% de l'emploi et du PIB français ! Les véritables pourvoyeurs d'emploi et de richesse français sont au présent et au futur les autres secteurs d'activité (les services et plus particulièrement les savoir-faire et la haute-technologie) et les PMI-PME. Dans une désastreuse concomitance, les budgets attribués dans l'ESR à la recherche fondamentale, aux formations supérieures et aux disciplines non industrielles décroissent de façon vertigineuse. Cette politique gouvernementale française est lourde de conséquences pour la qualification de notre jeunesse et le développement économique et culturel de notre pays. Cette même restriction budgétaire pousse nos gouvernants à réduire l'offre de formation doctorale et la recherche. Est annoncé pour 2025 le maintien de seulement 10 universités sur tout le territoire français, les autres établissements étant progressivement transformés en « collèges » universitaires de proximité.

4. Fusions d'universités, COMUE, financement, régionalisation

Un bilan concerté de la politique d'aménagement du territoire tant sur les formations suite à l'arrêté fixant le Cadre National des Formations que sur l'implantation de la recherche au travers des appels à projets d'investissement d'avenir (PIA2), entre autres, doit être conduit au plus vite avant de poursuivre les regroupements d'établissement auxquels s'applique quasi-exclusivement le modèle de communautés d'universités et d'établissements (COMUE), au mépris de la possibilité d'association.

Le service public de l'ESR, fonction publique d'État, doit favoriser un aménagement équilibré de la recherche sur le territoire et un cadrage national des formations.

Formation – recrutements : regarder la réalité en face

Faut-il croire, comme l'affirme la ministre, que la question de la formation des enseignants est réglée, car « la formation a été rétablie et la crise de recrutement est passée ? La FSU conteste ces affirmations, car la réalité est tout autre. L'entrée dans le métier se fait effectivement à mi-temps, mais on ne peut pas dire que la formation a été « rétablie » quand les horaires des masters MEEF ont diminué de 40%. Beaucoup d'étudiants, de formateurs rencontrent des difficultés, en particulier dues à l'architecture même de la formation (concours au milieu du master et utilisation des M2 comme moyens d'enseignement) Et les nouvelles ESPE ne disposent pas des moyens nécessaires pour remplir leurs diverses missions de formation, initiale et continue.

L'absence de maquettes nationales pour les formations met à mal l'unité de la formation.

Les recrutements ont certes augmenté, et la FSU s'en félicite, mais cela ne compensera pas les 70 000 suppressions d'emplois entre 2008 et 2012, d'autant que les créations sont en majorité absorbées par le dynamisme démographique et le mi-temps des stagiaires.

Mais surtout, la crise du recrutement n'est pas derrière nous. Le nombre de candidats aux différents concours a certes augmenté, mais certaines académies (1^{er} degré) et disciplines (second degré) peinent à trouver un nombre suffisant de candidats.

De longue date, la FSU :

- a alerté les gouvernements successifs sur la nécessité de revaloriser les enseignants, leur image, leur statut social, leurs salaires, leurs carrières. Force est de constater que cette revendication non seulement légitime, mais incontournable pour améliorer le système éducatif français, n'a pas été entendue.
- a proposé également des prérecrutements pour aider les étudiants qui se destinent tôt au métier d'enseignant à poursuivre des études longues.

Elle s'oppose aux masters dits « en alternance » mis en place à Créteil et en Guyane et qui, en l'état, amputent la formation en plaçant trop tôt en responsabilité des jeunes sans formation, alors qu'ils devraient au contraire permettre de l'améliorer.

La formation initiale est donc encore en chantier. La formation continue, quant à elle, doit être redynamisée, c'est un impératif pour que les enseignants retrouvent confiance dans leur métier. Revalorisation et formation sont pour la FSU deux véritables enjeux de société. C'est une des conditions pour que l'École joue tout son rôle dans un contexte de crise économique, sociale et environnementale, pour que le métier d'enseignant fasse à nouveau rêver les jeunes. Et ce dossier ne pourra faire l'économie d'une remise à plat sincère et transparente de celui, déterminant également, de la formation des personnels.

En maternelle

En vigueur dès cette rentrée, les nouveaux programmes de la maternelle ont remporté une large adhésion notamment parce que la maternelle retrouve sa place spécifique permettant une pédagogie spécifique adaptée au rythme et au développement de l'enfant.

Les documents d'accompagnement et la formation continue sont maintenant indispensables.

De nouveaux programmes

Pour les cycles 2, 3 et 4, du CP à la 3^{ème}

Les programmes des cycles 2 (CP-CE1-CE2), 3 (CM1 – CM2 - Sixième) et 4 (5ème - 4ème - 3ème) devraient être finalisés courant octobre 2015.

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) devrait remettre mi-septembre les projets de programmes amendés suite à la consultation. Ces textes seront soumis aux organisations syndicales et à la communauté éducative pour amendement courant septembre. Ils feront l'objet d'un avis consultatif du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) en octobre.

Les consultations ont montré que les premiers projets de programmes du CSP nécessitaient de grandes améliorations, sur les contenus comme sur la forme. Il faut les rendre plus lisibles, et leur ajouter des repères de progressivité. Dans le second degré, si les contenus des programmes sont plutôt adaptés aux élèves, ils sont trop lourds pour les horaires impartis et il y a nécessité de repères annuels dans toutes les disciplines.

Se pose la question des documents d'accompagnement, des ressources, et des manuels.

Enseignement moral et civique

A cette rentrée, l'enseignement moral et civique (EMC) remplace l'instruction civique des programmes de 2008 du premier degré, l'éducation civique dans les collèges et l'ECJS dans les lycées. Cet enseignement affiche comme objectif pour les élèves la prise de conscience progressive de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale et l'apprentissage du vivre ensemble dans le respect des différences et des points de vue de chacun au travers d'activités ciblées (débats réglés, jeux de rôle, rencontres avec la littérature de jeunesse et les œuvres mythologiques).

Lors du CSE d'avril 2015, toutes les organisations représentant les personnels ont demandé le report à la rentrée 2016. Cela aurait permis de compléter et d'en affiner la rédaction et d'avoir une meilleure cohérence des horaires qui devront y être consacrés. En effet, le volume dédié n'est pas compatible avec les programmes actuels. De surcroît, dans le second degré, se pose la question de l'évaluation au brevet des collèges (DNB) et de la mise en œuvre dans la voie technologique pour laquelle cet enseignement n'est pas financé.

Un nouveau corps de psychologue de l'éducation nationale

Depuis sa création, la FSU revendique la création d'un corps commun de psychologues, de la maternelle à l'enseignement supérieur, réunissant les psychologues du 1^{er} degré et les conseillers d'orientation psychologues et directeurs de CIO. L'action résolue de la FSU, a permis l'ouverture d'un chantier métier. Forts de leurs revendications communes sur la spécificité des métiers de psychologue dans le premier et le second degré, la FSU et ses syndicats SNES et SNUipp ont obtenu des avancées non négligeables. Mais il reste encore plusieurs points de litige et des aspects non aboutis sur lesquels la FSU va continuer d'intervenir.

La création de ce nouveau corps avec un recrutement au M2 de psychologie, comme le demandait la FSU, garantit l'accès au titre de psychologue et pérennise la fonction. La FSU est intervenue pour que l'année de fonctionnaire stagiaire soit une véritable année de formation articulant partie théorique, méthodologique et pratique avec des contenus communs aux deux spécialités ainsi que des contenus plus spécifiques liés à l'exercice dans le premier ou le second degré débouchant ainsi sur une certification propre à chaque degré. Le volume horaire de formation doit être conséquent (500H), complété par des stages pour un tiers temps, auprès d'un tuteur (observation, pratique accompagnée). La formation doit être pilotée par des centres de formations universitaires spécifiques (actuels centres de formation DEPS et DECOP dont le potentiel doit être augmenté). Des passerelles doivent être organisées entre les deux spécialités avec des compléments de formation. Des pré-recrutements doivent faciliter la préparation du M2 de psychologie. Des dispositions particulières doivent permettre aux enseignants ou aux autres personnels déjà titulaires d'une licence ou d'un M1 de psychologie de terminer leur formation jusqu'au M2 de psychologie (congé formation par exemple) afin d'accéder aux concours.



Avec la FSU,
pour le Service Public !

